



Club Motocycliste de la Police Nationale Paris

18 rue Chanoinesse 75004 Paris
Fax : 01/43/26/16/40 - Téléphone 01/53/71/37/30
Portable 06/85/02/59/38
E-mail CMPN-SEINE@orange.fr

Paris le 2 avril 2008

Chers adhérentes et adhérents,

Le Club Motocycliste de la Police Nationale PARIS organise le mardi 29 avril, une séance de roulage ouverte à tous les membres de notre association. A cette fin, le circuit CAROLE, situé à Tremblay en France près de ROISSY CdG, sera à notre disposition toute la journée. **Cette journée est exclusivement réservée aux adhérents du CMPN PARIS à jour de cotisation au titre de l'année 2008.**

Cette journée sera découpée comme suit :

1. 8h30 / 12h30. Découverte du pilotage sur circuit encadrée par monsieur Xavier BRICHET responsable compétition de CAROLE. Les techniques de pilotage, réglages des motos, trajectoires et autres seront abordées. Ce « stage » ne peut être ouvert qu'à un nombre très limité de personnes, VINGT CINQ en tout. Une participation de TRENTE CINQ euros (35,00€) sera demandée à chaque participant.
2. 12h30 / 19h00. Séances de roulage libre par vagues de vingt cinq motos. Aucune participation financière ne sera demandée aux participants.
3. L'association LOUIS CARLESIMO qui s'occupe d'enfants malades des hôpitaux de Villejuif et du Kremlin Bicêtre est invitée à cette journée afin d'offrir la possibilité à ces enfants de découvrir également le circuit lors de baptêmes de side-cars entre les séances de roulage libre.

Nous prévoyons également un buffet afin que chacun puisse se restaurer. Il est donc demandé à chaque membre du CMPN Paris désirant participer à cette journée ainsi qu'au buffet, de s'inscrire auprès du club **avant la date limite du 22 avril**.

Conditions d'inscription et de roulage :

Pour le pilote :

- casque intégral homologué aux normes NF ou Européenne.
- pantalon en cuir.
- paire de gants en cuir.
- paire de bottes ou chaussures montantes en cuir protégeant la malléole.
- blouson de moto en cuir avec protections intégrées ou combinaison de piste.

Pour la moto :

- La machine ne doit pas laisser apparaître des parties contendantes ou saillantes.

Pilote licencié, la machine doit posséder:

- Un état mécanique parfait.
- Des freins réglés.
- Une étanchéité parfaite, aucune fuite.
- Aucun élément dangereux, tranchant ou pointu.

Pilote non licencié, la machine :

Doit répondre aux mêmes exigences que celle des licenciés et être conforme à son usage routier.

Documents à fournir

Pilote licencié :

- Permis de conduire ou CASM.
- Licence.

Pilote non licencié :

- Permis de conduire.
- Assurance en cours de validité (au même nom que le permis de conduire).
- Carte grise du véhicule.

Pour une Moto de Société :

- K-Bis.
- Assurance au nom du gérant.
- Permis de conduire.
- Si le pilote n'est pas le gérant, un document attestant qu'il est en droit d'utiliser le véhicule.



ATTENTION

Tous ces justificatifs doivent porter le nom et le prénom de l'utilisateur.

Les photocopies ne sont pas acceptées.

**Les documents officiels dont la date de validité est dépassée ne sont pas acceptés
(assurances, déclaration de perte, carte grise provisoire).**

Les membres du CMPN Paris inscrits à la journée et qui ne satisferaient pas aux conditions énoncées ci-dessus ne pourront participer aux séances sur le circuit.

=====

BULLETIN DE PARTICIPATION A LA JOURNEE DU 29 AVRIL 2008

(A retourner au siège du C.M.P.N. PARIS, pour le 22 avril 2008 au plus tard. Possibilité de nous contacter également par email, ou par téléphone.)

NOM :

PRENOM :

N° ADHERENT C.M.P.N. PARIS :

Participera à la séance de « Découverte du pilotage ». Joindre un chèque de 35 euros à l'ordre du C.M.P.N. Paris.
(Sous réserve de disponibilité, inscription par téléphone)

Participera à la séance de « roulage libre ».

Participera à la journée entière.

Assistera au buffet.

=====